

Province de Quebec  
Municipalité du Comté de Labelle

A Monsieur Joseph Aurèle Bironneau  
medecin du village de Labelle  
avis Special

Vous est, par les presentes donné que vous  
avez été élu président avec pouvoir de  
présider l'assemblée publique convoquée  
à la salle publique du village de Labelle  
Lundi, le vingt huitieme jour de Juillet prochain  
pour l'élection de sept conseillers municipaux  
pour la dite municipalité, avec tous les droits  
et pouvoirs inherents à votre <sup>dite</sup> charge de  
président, conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de  
Quebec.

Donné à North Nation Mills, ce 17<sup>me</sup> jour  
de Juillet 1902

*J. Robillard*

Président du Comté de Labelle

J. Robillard M.D.

Secrétaire Trésorier

Vraie copie

J. Robillard M.D.  
Sec. Trés.

Canada

Province de Québec

District d'Orléans

## Municipalité du village de Labelle

28 juillet 1911

A une assemblée des électeurs de la Municipalité du village de Labelle, tenue le vingt-huitième jour de juillet-mil neuf cent-douze à dix heures de l'après-midi en la salle publique en la dite municipalité, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis public préalablement donné à cet fin par A. Perrotan préfet du Comité de Labelle, le douzième jour de juillet-mil neuf cent-douze dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis, ensemble annexés au procès-verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit conseil, sous la présidence de J. A. Bizanese nommé à cette fonction par M. A. Perrotan préfet du Comité de Labelle par avis en date du douzième jour de juillet-mil neuf cent-douze.

Le président ayant donné lecture des dits avis publics et certificat de publication au vu de la dite assemblée et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

I M. Adolard Berthiaume <sup>ultimopur</sup> propose secondé par M. Napoléon Nantel hôteleur, sans doute du village de Labelle qu'on George Schurek industriel; Paul Emile Farget commerçant; Harmon Das, Willem Legare commerçant; Louis Brunelle industriel; Damien Gerome forgeron; Francis Rosast ouvrier et Orila Baust maître sans du village de Labelle soient élus conseillers de la Municipalité du village de Labelle.

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et n'ayant eu aucune proposition faite en amendement et aucune demande de la part de cinq électeurs présents

à l'effet de procéder à la notation en étant jurié  
suivant les dispositions de l'article 312 du Code  
Municipal de la Province de Québec, le président  
proclame élus par acclamation

George Church industriel; Paul Emile Forget com-  
merçant; Harmonidas, William Legare commerçant;  
Louis Brunelle industriel; Damien Gérôme Jorjoran  
François Prévost ouvrier; Orila Haaut-embre-  
maître Paris de la Municipalité du village de Labelle  
conseillers de la Municipalité du village de Labelle,  
l'an mil à Labelle ce vingt huitième jour de juillet  
mil neuf cent deux.

J. P. Sigonnesse  
Président d'élection

Canada  
Province de Québec  
District d'Orléans

Municipalité du village de Labelle.

Nous George Church; Paul Emile Forget; Harmonidas,  
William Legare; Damien Gérôme; Louis Brunelle;  
François Prévost ayant été dûment nommés  
conseillers de la Municipalité du village de Labelle,  
faisant serment chacun pour soi que nous  
remplirons bien et fidèlement les devoirs de  
notre charge et cela au meilleur de notre jugement  
et de notre capacité, ainsi que Dieu nous enit-  
en aide..

Assermenté devant-  
moi à Labelle ce vingt  
huitième jour de juillet  
mil neuf cent deux.  
J. P. Sigonnesse L.P.

P. E. Forget  
H. W. Legare  
Louis Brunelle  
Damien Gérôme  
François Prévost  
G. Church

Canada  
Province de Quebec  
District d. Ottawa

Municipalite du village de Labelle  
Je Ovila Daoust ayant ete d'abord nomme  
conseiller de la Municipalite du village de Labelle  
j'ai serment que je remplirai bien et fidelement  
les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de  
mon jugement et de ma capacite.  
Ainsi que Dieu me sait en aide.  
Assermenté devant moi  
a Labelle ce premier jour d'aout  
mil neuf cent deux.  
J. A. Bizanese L. P.

Canada  
Province de Quebec  
District d. Ottawa

Municipalite du village de Labelle  
A une session speciale du Conseil Municipal  
du village de Labelle tenue a la salle publique  
suivant avis, le quatrieme jour d'aout mil neuf  
cent deux a dix heures de l'avant-midi apres  
avis recu avis donne par le president d'election  
J. A. Bizanese conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Quebec, a la  
quelle session est present le president d'election  
J. A. Bizanese et M. M. les conseillers George Church,  
H. W. Legare, Damien Germaine, Louis Brunelle,  
P. E. Forget, Francois Provost, Ovila Daoust.  
Jurant sur serment sans la presence du  
president d'election.  
Il est statue et ordonne et ce conseil a statue et  
ordonne par resolutions comme suit:  
Resolu par M. P. E. Forget secondé par M. H. W.  
Legare que M. George Church soit nomme pre-  
sident de l'election de la dite séance pour proceder  
a l'election du Maire

4 aout 1902

Adopté unanimement.

Proposé par M. Oula Laoust secondé par M. François Probst que M. P. G. Forget suit nommé maire de la Municipalité du village de Labelle.

En amendement - Proposé par M. Louis Brunelle secondé par M. H. W. Legaré que M. Damien Gérome suit nommé maire de la Municipalité du village de Labelle.

Et au qu'il y a partage égal de voix en faveur des dits P. G. Forget et Damien Gérome M. George Church donne son vote en faveur de M. P. G. Forget qui est élu maire de la Municipalité du village de Labelle.

Proposé par M. François Probst secondé par M. Louis Brunelle que la séance suit ajournée à sept de l'après midi jour affaire de routine.

Adopté unanimement.

H. Bignessé

Président d'élection.

G. W. Church

Président

Canada

Province de Québec

District d'Otawa

Municipalité du village de Labelle

Je P. G. Forget ayant été dûment nommé Maire de la Municipalité du village de Labelle fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Assermenté devant à Labelle

ce quatrième jour d'août mil neuf cent deux.

H. Bignessé L. P.

P. G. Forget  
Maire

Conformément à son agencement le Conseil municipal du village de Labelle tient une séance à sept heures de l'après midi ce jour d'hui quatrième jour de l'ant huit cent deux à laquelle sont présents M. le Maire P. G. Forget et M. M. les Conseillers Louis Brunelle; François Rouast; Damien Girard; George Lechere; Ovide Daout-Journant sur quorum sous la présidence de M. le Maire.

\* W. H. Legaré  
P. G. F. Maire  
P. G. F.

Il est ordonné et statué et ce conseil ordonne et statue par ses résolutions comme suit:

I. Proposé par M. Louis Brunelle secondé par M. Damien Girard que M. J. A. Bijouesse médecin soit engagé au prix de six cents et quinze fractions du quatrième jour pour ses services tenir les livres du dit Conseil d'ant au 30 de-  
Cembre 1902.  
P. G. F. Maire  
P. G. F.

tenir les livres du dit Conseil  
faire la collection, préparer le rôle de perception  
et conserver dans les archives dans les documents  
du dit Conseil, enfin faire tout ce qui rapport au  
devoir du Secrétaire Trésorier.

Adopté unanimement:

II. Proposé par M. W. H. Legaré secondé par M. Louis Brunelle que les employés suivants soient nommés:

Estimateurs — M. M. Joseph Ledelotte; Jean Gauthier;  
et Adélar d'Berthiaume.

Inspecteurs de voirie — M. J. A. La Rivière pour le Côté Nord-Ouest de la Rivière Range et M. Napoléon Marinier pour le Côté Sud-Ouest de la Rivière Range.

Inspecteurs Agraires — M. Antoine Tessier pour le Côté Nord-Ouest de la Rivière Range et M. Ludger Maille pour le Côté Sud-Est de la Rivière Range;

Gardiens d'enclos — M. Silvain Lampeau pour le Côté Nord-Ouest de la Rivière Range et M. Octave Nault pour le Côté Sud-Est de la Rivière Range.

III Proposé par M. H. W. Legari secondé par M. Louis Brunelle que M. M. George Lechurck; François Provost et Damien Giraune soient nommés en comité pour étudier la question de l'eau et de l'égout et devant faire rapport de cette date à quinze jours.

Adopté unanimement.

IV Proposé par M. George Lechurck secondé par M. Damien Giraune que M. P. E. Forget; H. W. Legari et Louis Brunelle soient nommés en comité pour étudier et faire rapport sur la question de la location d'une salle publique pour les assemblées du dit conseil et autres.

Adopté unanimement.

V Proposé par M. Louis P. Ovila Daout secondé par M. George Lechurck que M. J. A. Biganesse secrétaire. Trésorier soit autorisé à acheter les livres, registres, blancs de reçus, blancs d'avis nécessaires à la tenue des livres de la Corporation du village de Labelle.

Adopté unanimement.

VI Proposé par M. H. W. Legari secondé par M. François Provost que la séance soit ouverte au 18 août prochain à sept heures et demie pour affaires de routine.

Adopté unanimement.

J. A. Biganesse Sec. Trés.

P. E. Forget

Maire.

Canada

Province de Québec

District d'Orléans

Municipalité du village de Labelle.

18 Août 1877

À une session spéciale du Conseil municipal du village de Labelle tenue à la salle publique le dix huitième jour de Août mil neuf cent-dix conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. G. Forget et M. M. les Conseillers; H. W. Legari; François Provost; Louis Brunelle; Damien Gérôme. George Church; formant un quorum sous la présidence de M. le Maire conformément à un règlement en date du quatrième jour d'Août mil neuf cent-dix.

Il est statué et ordonné et le conseil statue et ordonne par résolutions du Conseil comme suit:

Proposé par M. George Church secondé par M. H. W. Legari que les résolutions passées à la séance spéciale du quatrième jour d'Août mil neuf cent-dix soient confirmées.

Adopté unanimement:

Proposé par M. Louis Brunelle secondé par M. François Provost que M. l'Op. Marinier inspecteur de voirie soit autorisé de faire refaire le chemin de la Chapelle, renouveler les poutres de 3 pouces en qui sont brisés et acheter les madriers nécessaires pour couvrir les dits poutres et aussi faire refaire les chemins et rues qui sont en mauvais état aussi faire le trottoir qui se termine au poutre et remplir de fossés le fossé convenablement.

Adopté unanimement:

Proposé par M. George Church secondé par M. H. W. Legari que le Comité suivant M. M. P. G. Forget; Louis Brunelle et H. W. Legari soient formés pour s'entendre avec le Conseil de la paroisse pour la location de la salle publique les quels seront autorisés de louer pour le meilleur

meilleur marché possible.

Adopté unanimement.  
 J. W. Legari Sec. G. T. P. G. Forget  
 Maire

Attendu que M. P. G. Forget Maire est intéressé aux débats sur la question de l'Agueduc il se retire de son siège et le Conseil propose par M. H. W. Legari secondé par M. George Lechurck que M. Damien Gerôme soit nommé pro-maire.

Adopté unanimement.  
 Proposé par M. H. W. Legari secondé par M. Louis Brunelle que les débats au sujet de l'Agueduc soit rennis au prochain conseil afin de donner tout le temps nécessaire aux Constructeurs de l'agueduc de faire connaître au dit-Conseil le mode de construction du dit-agueduc.

Adopté unanimement.  
 Proposé par M. H. W. Legari secondé par M. Louis Brunelle que la demande de M. J. W. Francker soit prise en considération au sujet de la construction d'un agueduc au village de Labelle et qu'il soit rennis au conseil prochain de faire une étude sur la construction du dit-agueduc.

2<sup>e</sup> Que la demande de M. J. W. P. G. Forget demandant la préférence pour la construction d'un agueduc ou qu'il est déjà propriétaire de l'agueduc existant soit prise en considération et qu'il soit résolu que la étude sur la question de la construction de la dite agueduc soit rennis au conseil prochain.

Adopté unanimement.  
 Proposé par M. Francis Provost secondé par M. Louis Brunelle que la séance soit ajournée au deuxième jour de septembre prochain à huit heures de l'après midi pour tout affaire de routine.

pour tout affaire de navigation.

Adopté unanimement:

J. B. Biganese D.T. J. Lirion  
Prés. Mauri

Commune de  
Province de Québec  
District d'Orléans  
septième jour  
de Septembre mil  
neuf cent deux

Municipalité du village de Labelle

7 Sept 1902  
A une session spéciale du conseil municipal  
du village de Labelle tenue à la maison de  
J. A. Biganese à huit heures de l'après midi  
conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec, à laquelle  
session sont présents: M. le Maire P. G. Forget-  
et M. M. les Conseillers H. W. Legaré; François  
Prasart; Ovide Daoust; Damien Gérôme;  
M. Louis Brunelle formant  
un quorum sous la présidence de M. le  
Maire.

Il est résolu et ordonné et ce conseil a résolu  
et ordonné par résolutions comme suit:  
Proposé par M. H. W. Legaré secondé par M. Louis  
Brunelle que la maison de M. Antoine Tessier  
soit louée au jour de trois jours la salle  
publique pour toute assemblée publique  
au jour de trois jours par mois,  
Attendu que le siège des séances du conseil  
sera à l'avenir tenue dans la maison  
de M. Antoine Tessier et qu'il en est résolu  
soit par suite en cet effet.

Adopté unanimement

Proposé par M. Damien Gérôme secondé par M.  
Ovide Daoust que la séance soit ajournée  
à huit heures de l'après midi le quatorzième  
jour de septembre prochain.

J. B. Biganese D.T. P. G. Forget  
Maire

Canada  
Province de Québec  
District d. Ottawa

Municipalité du Village de Labelle

15 Sept 1908 /

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la Maison de Antoine Tessier à huit heures de l'après midi le quinzeième jour de Septembre mil neuf cent deux conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Procureur H. W. Legari et M. M. les Conseillers George Leburck; Ovide Daoust; François Provost; Damien Gérôme  
H. W. Legari formant un quorum sans la présidence de M. H. W. Legari Procureur  
Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. George Leburck secondé par M. François Provost que M. H. W. Legari soit nommé Procureur.

Adopté unanimement.

Proposé par M. George Leburck secondé par M. Damien Gérôme que le Comptable paye les Constables suivants à M. Joseph Ledano; Rodrigue \$1.50; Rodrigue Laroche \$1.50; W. Aubin \$1.50; Bouchette \$1.50. Sans avoir accepté de quel montant de sera été payé par les quatre habitants.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Ovide Daoust secondé par M. François Provost que M. le Secrétaire-Trésorier soit obligé de donner une caution au montant de \$200.00.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François Provost secondé par M. Damien Gérôme que M. Derron soit payé une piastre pour avoir allumé la lampe du font durant le mois d'Aout.

Proposé par M. François Provost secondé  
par M. George Church que M. le Secrétaire-  
Trésorier soit autorisé à acheter deux lanternes  
avec braguets et deux globes extra et niches  
et aussi <sup>soit</sup> autorisé à engager une personne  
pour allumer les lanternes, au meilleur con-  
dition possible.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Damien Germain et secondé  
par M. François Provost que la séance  
soit ajournée.

Adopté unanimement.

J. P. B. B. B. Sec. Trés.

J. W. Legaré  
Maire

Canada  
Province de Québec  
District d. Ottawa

Municipalité du village de Labelle.

A une session générale du Conseil Municipal  
du village de Labelle tenue à la salle ordinaire  
des sessions à huit heures de l'après midi  
le sixième jour d'Octobre mil neuf cent deux  
conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec à la quelle  
session sont présents M. le Maire P. G. Forget  
et M. M. les Conseillers W. H. Legaré; F. Provost;  
Louis Brunelle; D. Germain

formant un quorum sous la présidence  
de M. le Maire P. G. Forget

Il est statué, ordonné et le conseil statue  
et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. Louis Brunelle secondé par M.  
François Provost que les résolutions passées le  
dix huitième jour d'août dernier, le septième jour  
de septembre et le quinzième jour de septembre  
soient confirmées.

Adopté unanimement.

1000. / 02

Profuse par M. W. H. Legare secondé par  
 M. Louis Brunelle que le Compté présenté  
 par M. Nap. Marinier au montant de  
 \$50.21 pour travaux faits à la Muraille  
 du Ruisseau Bault-accepté et payé.

Adopté unanimement.

Profuse par M. Louis Brunelle secondé par  
 M. H. W. Legare que le Compté présenté par  
 le Secrétaire Trésorier du Conseil de Comté au  
 montant de \$24.20 soit-accepté et payé  
 2<sup>e</sup> Que le Compté présenté par J. A. Pigeon et  
 L. S. pour l'érection du village de Labelle  
 au montant de \$50.80 soit-accepté et  
 soit payé par le Conseil de Comté et que  
 le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à valider  
 du Conseil de Comté la balance du défut  
 qui est de \$50.80.

Adopté unanimement.

Profuse par M. W. H. Legare secondé par  
 M. N. Provost que le Compté de \$39.00  
 pour payer les frais du feu du 30 Aout-dernier  
 soit-accepté et payé.

Adopté unanimement.

Profuse par M. François Provost secondé  
 par M. Louis Brunelle que M. le Secrétaire-  
 Trésorier propose une requête pour être envoyé  
 au gouvernement d. Ottawa et de Québec, à la  
 Chambre de Commerce.

Attendu que le village de Labelle a été détruit  
 par une incendie.

Attendu que <sup>sur</sup> cette incendie le commerce en  
 souffrir et cause de grand dommage à toute  
 la population de Labelle et de ses environs.  
 Une <sup>cause</sup> requête qu'une demande soit faite pour  
 qu'ils accordent une indemnité pour les  
 incendies.

Adopté unanimement.

Propose par M. H. W. Legare secondé par M. Darnier Germain que M. Jas. Lacombe inspecteur soit autorisé à faire exécuter le procès-verbal verbalisant le chemin ouvert de chemin de la Rivière Rouge en face de la propriété de W. Berthiaume et dirigeant des entres propriétés de J. P. Lee; Sébastien Lempereur et N. Mandeville d'un côté et Phélias Gauthier; Jas. Lalonde; Antonio Mandeville de l'autre côté. etc.

Adopté unanimement:

Propose par M. Louis Brunelle secondé par M. François Provost que la séance soit levée.

P. E. Forget  
Maire

J. P. Bignessé Sect. Trés.

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du village de Labelle

4 Nov 1902

Année session générale des du Conseil Municipal du village de Labelle tenue à la salle ordinaire des sessions le quatrième jour de Novembre mil ~~mille~~ neuf cent deux à huit heures de l. après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. E. Forget et M. M. les Conseillers Ovide Daoust; Darnier Germain; Louis Brunelle; W. H. Legare

jurant un serment sans la présidence de M. le Maire

Il est statué et ordonné et ce conseil a statué et ordonné par résolutions comme suit:

Propose par M. Louis Brunelle secondé par M. D. Germain que les Résolutions passées à la dernière séance soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legari secondé par M. Louis Brunelle que La Licence de M. J. B. Berthiaume pour vendre des liquides enivrants au village de Labelle soit transférée à M. Philias Gauthier sur le quel présentée et que M. le Maire et M. le Secrétaire Trésorier en leur qualité respectives aient autorisés à signer le dit transfert.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Louis Brunelle secondé par M. Orila Daoust que les Comptes présentés par M. Nap. Marinier inspecteur de marine du village soient acceptés et payés (par les Intéressés)

à M. G. Germain	✓	\$3.50
à M. L. Lachurch & Co.	✓	25.63
à H. W. Legari	✓	1.92
à La Labelle Lumber Co.	✓	2.02
à Jas. Mainville		1.25
		<u>\$34.32</u>

2<sup>e</sup> Que les Comptes présentés par M. Jas. Lalaur inspecteur de marine du village soient acceptés et payés (par les Intéressés).

40.		à G. B. Poulain	✓	40.20
27.96	✓	à P. Marinier	✓	27.40
14.61		à Nap. Lamirande	✓	14.65
1.00		à Jas. Demers	✓	1.00
26.55		à Joseph Lalaur	✓	36.05
<u>120.12</u>				<u>118.90</u>

Que le Compté présenté par J. A. Piqueresse Sect. Tris pour deux années soient acceptés et payés. par le Conseil

à The Thos. Davidson Co.	✓	\$9.00
--------------------------	---	--------

Que le Compté présenté par J. A. Piqueresse Sect. Tris soient acceptés et payés par le Conseil

à Gauthier & Roy (8 chaises)	✓	2.80
------------------------------	---	------

Adopté unanimement.



à la Banque  
Hochelaga  
P. F. Mais  
H. S. T.

Proposé par M. W. H. Legare seconde par  
M. Oriola <sup>Docust</sup> que M. le Maire et M. le Secrétaire  
Président en leur qualité respectifs aient  
Parisés à signer un billet de \$400<sup>00</sup> à trois  
mois pour payer la dette flottante

Adopté unanimement.

Proposé par M. Louis Brunelle seconde par  
M. Damien Germain que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

P. F. Mais Sec. Trés. P. F. Forget  
Maire

Canada  
Province de Québec  
District d'Orléans

Municipalité du village de Labelle

1 Dec 10<sup>2</sup>

A une session générale du conseil Municipal  
du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des  
sessions le premier jour de Décembre mil neuf  
cent deux conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec à  
laquelle session sont présents M. le Maire  
P. F. Forget et M. M. les Conseillers Oriola Docust  
H. W. Legare, Louis Brunelle, Damien Germain

formant un quorum sous la présidence  
de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue  
et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. Damien Germain seconde  
par M. W. H. Legare que les résolutions  
passées à la dernière séance soient confirmées.

Adopté unanimement

Proposé par M. Louis Brunelle seconde par  
M. Damien Germain que le Règlement N<sup>o</sup>  
1 Règlement pour préserver par voie de taxation  
la somme de quatre cent quarante cinq piastres

445.92  
Proton

Et que le vingt deux centime soit homologué

Adopté unanimement

Proposé par M. Louis Brunelle secondé par M. Damien Gerame que le Règlement N° 2 Règlement autorisant la confection, l'entretien des trottoirs et des rues du village de Labelle soit homologué.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Louis Brunelle secondé par M. Ovide Daoust que les Comptes présentés par M. Napoléon Mourinier secondé par M. inspecteur de voirie au montant de \$2.00 pour avoir netoyé le font. du village et fuser des madriers soit accepté et payé et que le Compté présenté par La Labelle Lumber Co. pour 84 pieds de bois au montant de \$1.08 soit accepté et payé.

Et que le Compté de M. Jean Gauthier pour avoir allumé la lampe 2 mois depuis le 15 Septembre au 15 Novembre 1902 à \$1.50 par mois et avoir installé les lanternes au montant de \$3.50 soit accepté et payé.

Et que le Compté présenté par M. Mourinier inspecteur de voirie pour avoir fait netoyer le font. le 5 Nov. \$2.00 soit accepté et payé

Et que le Compté de M. Chas. Church & Sons pour ouvrage pour fuser 13 lles. de jante au montant de \$1.95 soit payé et accepté; Que le Compté de M. Joseph Bedelotte pour

Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller M. Louis Brunelle secondé par le Conseiller M. H. W. Legare Attendu que ce conseil se forme en comité général sous la présidence de M. le Maire P. G. Forget pour procéder incontinent

2.00 ✓  
1.08 ✓  
6.50 ✓  
2 ✓  
1.95 ✓  
2.00 ✓  
15.53 ✓

✓

✓

#  
ouvrage pour fuser  
des jante de la lampe  
du font au montant  
de \$2.00  
soit accepté et payé.

au tirage par la voie du sort, suivant les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, des sept conseillers qui doivent être remplacés à l'époque de l'élection générale, en janvier prochain.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.  
Proposé par M. Louis Brunelle secondé par M. H. W. Legaré que M. le Secrétaire-Trésorier a été chargé de déplier les scrutins et de lire les bulletins.

Il est alors procédé, séance tenante, aussigéant suit, au tirage, par la voie du sort, des deux conseillers qui doivent être remplacés à l'époque de l'élection générale en janvier prochain; et pour simplifier l'opération il a été préparé sept bulletins, en papier blanc, de même dimension, sur chacun desquels a été écrit le nom des conseillers de la dite Municipalité dont deux doivent être tirés au sort. Les sept bulletins ont été pliés, mis ensemble dans un sac et ballotés pour en opérer le mélange.

Ensuite, le sac ayant été présenté à M. le Secrétaire-Trésorier par l'ordre de ce conseil, il en tire deux bulletins sur l'un desquels était écrit le nom du conseiller Ovila Daoust et sur l'autre le nom du conseiller Louis Brunelle.

En conséquence les conseillers Ovila Daoust et Louis Brunelle sont les deux membres de ce conseil qui sortent de charge en janvier prochain.

Proposé par M. Ovila Daoust secondé par M. Damien Germe que il ait accordé deux piastres par mois à toute personne qui allumera les lampes du pont.

Profesi par M. Damien Gerome secundi par  
M. Louis Brunelle que la seance soit tenue.

J. B. Bignesse Sect. tres. Octopthe amarrissement.  
P. C. Faget  
Maire -

Canada  
Province de Quebec  
District de Ottawa

Municipalite du village de Labelle

La reunion speciale du Conseil municipal du village de Labelle tenue a la salle ordinaire des sessions le deuxieme jour de Decembre mil neuf cent deux conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle reunion sont presents M. le Maire pro tempore H. W. Legare et M. M. les Conseillers Louis Brunelle; Francois Provost; Damien Gerome.

formant un quorum sous la presidence de M. le Maire pro tempore

Il est statue et ordonne et ce conseil statue et ordonne par resolutions comme suit:

Profesi par M. Louis Brunelle secundi par M. Francois Provost que M. H. W. Legare soit nomme pro. Maire.

Profesi par M. Damien Gerome secundi par M. Francois Provost que un comite forme par M. H. W. Legare, Louis Brunelle; P. C. Faget pour etudier le reglement devant accorder un bonus en garantie de \$30000. Le quel comite devra se reunir dimanche au soir au bureau du secretaire. Mesurier.

Profesi par M. Damien Gerome secundi par M. Francois que la seance soit ajournee  
J. B. Bignesse Sect. tres. H. W. Legare pro. Maire

\* Provost.

17 Dec 1902